

Mon proprio ne veut pas me rendre ma caution

Par Cathy Foulon, le 25/08/2018 à 12:20

Bonjour voilà mon proprio ne veut pas me restituer ma caution en 2015 j'ai louer son bien en passant par notaire donc tous à étais régler caution frais bail ect en 2017 mon proprio quitte l'agence notarial car lui prenne trop de frais soit disant donc chaque mois je suis régler mon loyer avec quittance à l'appui il y a deux mois j'ai quitter le logement donc état de sortie effectuer RAS il me dis que le notaire lui a jamais verser la caution est ce possible ? Car moi elle m'a bien était débiter car j'ai régler par chèque. De plus il me dis que même si il devait me rendre là cautions il me déduirez soit disant des frais de travaux qu'il a constater deux mois après l'état des lieux de sortie ? En a t'il le droit ? De plus qu'il a mis la maison en vente après mon départ merci pour vos réponses

Par miyako, le 25/08/2018 à 13:45

Bonjour,

La caution a été versée ,donc vous êtes en règle et le propriétaire doit vous la restituer en fin de bail,sauf à prouver qu' au moment au l'état des lieux de sortie ,il est dûment constaté des dégâts importants autre qu'une usure normale .Dans ce cas,il devra vous présenter les factures peu importe la date des travaux.

L'histoire du notaire ne fou concerne pas ,c'es au propriétaire de se débrouiller avec son ex notaire.

Amicalement vôtre suji KENZO